

---

## [Bolivie : l'assemblée du peuple guarani dénonce que REPSOL-YPF viole ses droits](#)

En novembre de cette année, le peuple guarani d'Itika Guasu, qui habite dans la province d'O'Connor du département de Tarija, où se trouve le grand gisement gazier de Margarita, s'est réuni en assemblée. Son objectif était de dénoncer devant l'opinion publique nationale et internationale les abus que commet l'entreprise REPSOL-YPF contre les communautés guarani qui habitent le territoire TCO Itika Guasu, en violant les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux établis par la Constitution politique de l'État, la Convention 169 de l'OIT (Loi 1257) et la Loi sur les hydrocarbures (3058). L'assemblée a produit le communiqué suivant :

« L'Assemblée du Peuple Guarani [APG] d'Itika Guasu dénonce devant l'opinion publique nationale et internationale que l'entreprise REPSOL-YPF viole en Bolivie les droits que nous avons en tant que peuple indigène. Elle dénonce aussi que l'entreprise REPSOL-YPF, en entreprenant de nouveaux travaux à l'intérieur de notre TCO sans consultation préalable et informée, viole la Loi sur les Hydrocarbures n° 3058 du 17 mai 2005 dans les articles qui portent sur les droits des peuples indigènes.

Nous dénonçons que REPSOL-YPF, sans respecter la culture guarani, a pénétré dans le territoire d'Itika Guasu, situé dans la province d'O'Connor du département de Tarija, provoquant des dégâts dans notre environnement, détruisant nos forêts, faisant fuir les animaux sauvages dont nous dépendons pour notre subsistance et bouleversant notre style de vie communal, ce qui revient à dire que REPSOL-YPF est en train de tuer notre culture.

Nous dénonçons que l'entreprise espagnole REPSOL-YPF est entrée dans notre territoire TCO Itika Guasu pour y effectuer des activités de prospection, d'exploration et d'exploitation, et qu'elle l'a fait en violant systématiquement notre droit à la consultation préalable et informée établi dans la Convention 169 de l'OIT qui, depuis 1991, est aussi la Loi n° 1257 de la République.

Depuis 1997, REPSOL-YPF viole nos droits car, au lieu de respecter notre structure organisationnelle et les autorités communales, zonales et régionales, elle cherche à provoquer la division de nos communautés en se servant pour ce faire de son responsable des relations avec la communauté, de son responsable des relations sociales et même de son directeur de la communication et des relations extérieures.

Pour y parvenir, REPSOL-YPF utilise une publicité mensongère destinée à faire croire que le peuple guarani est satisfait de la conduite de l'entreprise pétrolière, alors qu'il existe en fait chez les habitants de la TCO une attitude de rejet à l'égard de son action.

En mars 2003, après de nombreuses pressions de notre part, REPSOL-YPF a passé un accord avec le Peuple Guarani d'Itika Guasu. Or cet accord n'a pas été mis en oeuvre par l'entreprise qui, après s'être engagée à respecter notre TCO, a continué d'endommager notre territoire et de semer la discorde dans nos communautés. Elle a donc violé ses obligations à l'égard du peuple guarani et de l'État bolivien, telles qu'établies dans les évaluations des impacts sur l'environnement et dans les

---

lois du pays.

Aujourd'hui, malgré les nombreux rapports rédigés par les contrôleurs indigènes de la TCO Itika Guasu où l'on demande à l'entreprise de protéger l'environnement, de modifier sa conduite irrespectueuse à l'égard de nos communautés, de cesser de violer les lois nationales et les conventions internationales, les atteintes à notre territoire se poursuivent et s'accumulent, l'entreprise profitant de l'attitude laxiste de l'État bolivien qui, tout en connaissant nos plaintes, n'a rien fait pour protéger les droits indigènes que REPSOL-YPF est en train de violer.

Une nouvelle loi sur les hydrocarbures, la Loi 3058, est en vigueur dans notre pays depuis le 17 mai 2005. Les titres VII et VIII de cette loi établissent clairement les règles pour les activités pétrolières sur les territoires indigènes.

Malgré cela, REPSOL-YPF continue d'enfreindre les dispositions de cette loi dans la TCO d'Itika Guasu, et donc de violer nos droits.

En vue de tout ce qui précède, nous faisons savoir à l'opinion publique nationale et internationale que les pratiques de l'entreprise pétrolière REPSOL-YPF dans le territoire d'Itika Guasu sont à l'opposé de celles qu'elle annonce dans les journaux, la radio et la télévision.

Ce n'est pas vrai que REPSOL-YPF ait apporté des bénéfices au peuple guarani ; au contraire, elle détruit notre territoire et elle le fait en violant ouvertement les lois nationales et les accords internationaux.

Nous lançons donc un appel à la solidarité avec le peuple guarani, pour exiger que l'entreprise change sa manière d'agir dans notre TCO et retire de tous les médias sa publicité mensongère, qui n'est pas à la hauteur de l'engagement de l'entreprise avec l'éthique et la transparence établi dans sa déclaration de mission et de vision.

Nous exigeons que REPSOL-YPF respecte les lois boliviennes et les accords internationaux !

Nous exigeons que REPSOL-YPF cesse de tromper ses actionnaires avec des informations fausses sur le peuple guarani !

Assemblée du Peuple Guarani d'Itika Guasu  
TCO Itika Guasu, 8 novembre 2005, Tarija, Bolivie »